

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 6 mars 1905, a autorisé S. A. S. le Prince Héritaire, Son Fils bien-aimé, à accepter et à porter la Grand' Croix de l'Ordre de la Tour et de l'Épée, qui Lui a été conférée par S. M. T. F. le Roi de Portugal, et la Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Alexandre qui Lui a été conférée par S. A. R. le Prince de Bulgarie.

M. Auguste Bernin, pharmacien de l'Hôpital de Monaco, est, par Ordonnance du 7 mars 1905, autorisé à accepter et à porter les Palmes d'Officier d'Académie, qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Par Ordonnance du 8 du même mois, M. Laurent Brun est nommé Membre et Trésorier adjoint du Conseil de Fabrique pour la paroisse de Sainte-Dévote, en remplacement de M. Albert Lambert, décédé.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné de M. le commandant Alban Gastaldi, officier d'ordonnance, a visité, la semaine dernière, l'hôpital, l'orphelinat, ainsi que les écoles des garçons de Monaco-Ville, de la Condamine et de Monte Carlo.

Le steam-yacht *Princesse-Alice*, après une excellente traversée de Marseille à Monaco, est entré ce matin au port où il a repris son mouillage.

Nous rappelons qu'après-demain jeudi 16 mars, à 8 heures et demie, aura lieu la grande fête de charité donnée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert de Monaco, avec le précieux concours de la Société des Bains de Mer, par le Comité de bienfaisance de la Colonie italienne, au profit de sa Caisse de secours.

En voici le programme général :

Dans la salle de théâtre : première représentation (création) de *Amica*, opéra en 2 actes, poème de M. Paul de Choudens, musique de Pietro Mascagni, avec M^{mes} Farrar, Durif, Paola Rainaldi, MM. Rousselière, Renaud, Lequien.

L'orchestre sous la direction de l'auteur, *Mefistofele*, musique d'Arrigo Boïto (2 tableaux : 1^o l'Enfer, 2^o l'Épilogue), avec MM. Chaliapine et Bassi.

Orchestre dirigé par M. Léon Jehin.

A minuit, dans l'atrium et la première salle des Jeux : grand bal (orchestre dirigé par M. Tesorone). Kermesse, Tombola.

A 2 heures : Tirage de la loterie (Gros lot : valeur 9,000 francs).

Prix d'entrée : pour la représentation et le bal, 100, 60, 40 et 20 francs. Entrée au bal, 10 francs.

Un train spécial partira de Monte Carlo pour Nice à 3 heures du matin, avec arrêt aux gares de la Turbie, Beaulieu et Villefranche.

Jeudi dernier, à la deuxième représentation de *Mefistofele*, le célèbre compositeur italien Arrigo Boïto, qui était arrivé le jour même à Monte Carlo pour assister à l'exécution magnifique de son œuvre, a été l'objet d'une enthousiaste manifestation de la part de la foule élégante qui se pressait dans la salle. A la suite de l'impressionnant tableau de l'Enfer, où la basse Chaliapine est si particulièrement remarquable, les spectateurs ont réclamé à grands cris l'auteur. S. A. S. le Prince Albert, qui honorait de Sa présence cette belle soirée, a fait mander M. Boïto et l'a félicité devant le public qui, debout et éclatant en applaudissements, a fait une longue ovation au Maître italien.

Le très beau steam-yacht *Athma*, battant pavillon français et ayant à bord son propriétaire, M. le baron Edmond de Rothschild, est entré jeudi soir dans le port de Monaco où il a mouillé pendant plusieurs jours et où nous le reverrons bientôt.

Samedi matin ont eu lieu les obsèques de M. Paul Gallerand, dont nous avons annoncé la mort prématurée dans la seconde édition de notre dernier numéro. Une foule d'amis et de notabilités monégasques, au premier rang desquelles se trouvait S. Exc. M. le Gouverneur Général, ont tenu à assister à cette triste cérémonie, témoignant des sympathies générales laissées en ce pays par le regretté défunt. La levée du corps a été faite à 9 heures, au domicile mortuaire, villa Paulette, au boulevard de l'Ouest, d'où on s'est dirigé vers l'église Sainte-Dévote. Le char disparaissait sous les couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles offertes par le *Sport vélocipédique*, par le Comité de bienfaisance de la Colonie française, par le personnel de la Blanchisserie Moderne et des Ascenseurs de Monte Carlo, etc. Le deuil était conduit par le docteur Gallerand, le commandant Perrodin et M. Gabriel Gallerand, frère, beau-frère et neveu du défunt.

Drapeau en tête, les membres du *Sport vélocipédique monégasque* suivaient en très grand nombre le convoi funèbre de leur regretté ancien président, et, au cimetière de Monaco, M. Tairraz, président actuel, prenant la parole au nom de l'excellente Société sportive, a en quelques mots touchants rappelé les qualités de cœur et d'intelligence du défunt, et lui a adressé le suprême adieu. La foule a ensuite respectueusement défilé devant le cercueil et salué la famille si cruellement éprouvée.

M. George Prade, le dévoué secrétaire du Comité d'organisation de notre prochain meeting des

canots-automobiles, est venu cette semaine de Paris pour prendre sur place, de concert avec M. Camille Blanc, président du Comité, les dernières dispositions en vue de l'Exposition et des courses de Monaco qui vont avoir un retentissement considérable grâce à la quantité et à la qualité des embarcations qui y prendront part. La liste des engagés des diverses séries ne comprend pas moins de cent six canots qui pour la plupart ont été construits tout nouvellement et tout exprès pour le meeting de Monaco.

Au port et dans l'enceinte de l'Exposition, tout est préparé pour recevoir les embarcations concurrentes. Le pont roulant a reçu de nouveau son appareillage pour fonctionner; la grue est en place et les slips, qui ont résisté aux vagues depuis la saison dernière, sont en parfait état. D'autre part, grâce à l'abri offert par la nouvelle jetée de Monaco, les grands yachts ainsi que les bateaux de pêche pourront rester à l'eau en toute sécurité.

Voici enfin quelques renseignements intéressants sur les dernières mesures prises par le Comité d'organisation :

Le parcours. — Le parcours qui a été arrêté par MM. Camille Blanc, Cabirau, Tschirret et Georges Prade, est un pentagone très rapproché de la côte, dont voici les dimensions :

- 1^{er} côté : 1852 mètres;
- 2^e côté : 1000 mètres;
- 3^e côté : 4648 mètres, en alignement sur la pointe du Cap Martin;
- 4^e côté : 2000 mètres;
- 5^e côté : 3000 mètres, en alignement sur le château de S. A. S. le Prince de Monaco.

De tous les côtés on a des points de repère commodes. Les bouées de virage seront appuyées de deux bateaux en avant et en arrière, un peu en saillie, de façon à former un grand virage arrondi de 100 mètres environ.

Un concours de photographies, dont le projet est à l'étude, a été décidé; il est probable que le banquet aura lieu le 7 ou le 8, c'est-à-dire avant les courses, pendant les essais.

Télégraphie sans fil et poste aérienne. — Les moyens les plus variés de communications seront employés. C'est ainsi que la télégraphie sans fil fonctionnera pendant l'épreuve.

A côté de ce système ultra-moderne, on aura recours au mode antique de la transmission des nouvelles par messagers ailés. En effet, un grand lâcher de pigeons aura lieu de la rade, à l'issue de la course du mille. On compte avoir des pigeons d'Espagne, du colombier de S. M. Alphonse XIII, d'Angleterre, de Belgique et des principales Sociétés colombophiles de France.

Les mouillages. — Pour les canots amarrés en rade au warf flottant, pendant les essais, il y aura des numéros de mouillage, de façon que chacun soit à sa place. Les canots devant courir le lendemain y seront mouillés et pourront ainsi sortir sans difficultés.

Un règlement donnant la police des essais autour du pentagone sera affiché pendant l'Exposition.

Une course pedestre de Nice à Monaco (18 kilomètres), organisée avant-hier dimanche par le « Comité de la Côte d'Azur », a été des plus intéressantes. Cette épreuve sportive avait attiré une affluence populaire nombreuse sur le boulevard de la Condamine et principalement sur la place

Sainte-Dévote où était installé le contrôle d'arrivée des coureurs et où s'est fait entendre la musique de la *Société Philharmonique* qui prêtait son dévoué concours à la fête.

Tout s'est passé à la satisfaction générale et les neuf coureurs qui ont pris part à la course ont effectué le parcours avec une rapidité et une vaillance qui leur ont valu de chaleureux applaudissements à l'arrivée. Le départ avait été donné à Nice, place Belle-Vue, à 2 heures 35 minutes.

Voici l'ordre d'arrivée et le temps mis par chacun des concurrents :

- 1^{er}, Millerot, du Racing-Club de Paris, en 1 h. 9' 3/5.
- 2^e, Fletcher, du Racing-Club, en 1 h. 11' 9" 2/5.
- 3^e et 4^e, Bermond et Jacquard, ensemble et se donnant la main, en 1 h. 14' 2".
- 5^e, Filiatre, en 1 h. 15' 49" 4/5.
- 6^e, Cirano, en 1 h. 18' 7".
- 7^e, Germarin, en 1 h. 18' 54" 1/5.
- 8^e, Antonin, en 1 h. 19' 10" 1/5.
- 9^e, Miacchi, en 1 h. 30'.

Après la course, le Comité et les concurrents, précédés de la *Société Philharmonique*, se sont rendus à la Brasserie Moderne où des rafraîchissements ont été servis et où des toasts amicaux ont été portés.

Au seizième Concert Classique, la magnifique ouverture d'*Egmont*, écrite par Beethoven pour le drame de Goethe, commença magistralement une séance plus spécialement consacrée à la musique ancienne. C'est ainsi que nos passionnés dilettanti entendirent avec un plaisir toujours nouveau, grâce à la perfection de l'exécution, les pages célèbres de l'ouverture de *Faust* composée par Wagner et un important fragment (*lamento e trionfo*) du poème symphonique *Le Tasse* de Liszt. Le Concert avait, d'autre part, l'attrait du concours de M. Hugo Heermann qui est incontestablement un remarquable virtuose. Son violon aux sonorités puissantes a triomphé des difficultés du savant *Concerto en ré majeur* de Brahms et a ravi les connaisseurs par la justesse et le sentiment apportés à l'interprétation du délicieux *Adagio* pour violon et orchestre de Mozart.

Après-demain, jeudi, nous aurons au 17^e Concert classique, dont on trouvera plus loin le programme, le vif plaisir de revoir à Monte Carlo un des plus sympathiques et des plus illustres virtuoses de ce temps, le merveilleux pianiste-compositeur Raoul Pugno. C'est dire qu'il y aura foule à cette séance, car ce maître français compte des admirateurs dans le monde entier.

Les matinées théâtrales au Palais des Beaux-Arts sont de plus en plus en vogue, cet hiver, et cela fait honneur au sympathique directeur de cette charmante petite scène qui renouvelle sans cesse ses programmes avec autant d'activité que d'intelligence artistique. Parmi les derniers spectacles qui, ces jours derniers, obtinrent un vif et mérité succès, il nous faut particulièrement citer les représentations de *Un Frère*, de M. Elie de Bassan, et *En voiture! en voiture!* de M. André Calmettes qui joint à son talent d'acteur, naguère si apprécié ici, un talent fort délicat et très spirituel d'auteur dramatique.

Hier, ce fut le tour du célèbre chansonnier Mayol que les habitués du théâtre du Palais des Beaux-Arts applaudirent bruyamment dans son répertoire parisien. Enfin, mentionnons le succès de fou rire obtenu par l'humoriste Baggesen dont les exercices de pantomime anglaise terminaient le programme très varié dont deux nouvelles représentations auront lieu aujourd'hui et demain.

Le 11 avril prochain, à 10 heures du matin, il sera procédé en séance publique, à la Direction des Postes et Télégraphes de Nice, rue de l'Escarène n° 36, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en voiture, de Monaco-gare au bureau de Monaco.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et Télégraphes à Nice, avant le 28 mars courant.

Elles devront joindre à leur demande un certificat du Maire constatant leur nationalité et leur moralité.

Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et Télégraphes à Nice, et aux bureaux des Postes et Télégraphes à Monaco et Monte-Carlo.

AVIS

Le Maire de la Ville de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite par M. l'ingénieur Cabirau à l'effet d'être autorisé à établir une brasserie avec frigorifiques à Fontvieille.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter d'aujourd'hui 14 mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cette brasserie sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Passé le délai de dix jours, les observations et réclamations seront considérées comme non avenues.

Monaco, le 14 mars 1905.

Le Maire,

Signé : C^{te} F. GASTALDI.

AVIS

Le Maire de la Ville de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite par M. Pierre Gastaud à l'effet d'être autorisé à établir, sur la plage de Fontvieille, un entrepôt d'huiles minérales et d'alcool.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter d'aujourd'hui 14 mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cet entrepôt sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Passé le délai de dix jours, les observations et réclamations seront considérées comme non avenues.

Monaco, le 14 mars 1905.

Le Maire,

Signé : C^{te} F. GASTALDI.

AVIS

Le Maire de la Ville de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite par M. Théodore Gastaud à l'effet d'être autorisé à établir un chemin de quatre mètres branché sur la route de l'hôpital prolongée.

En conséquence le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter d'aujourd'hui 14 mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de ce chemin sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Passé le délai de dix jours, les observations et réclamations seront considérées comme non avenues.

Monaco, le 14 mars 1905.

Le Maire,

Signé : C^{te} F. GASTALDI.

Le Tribunal Supérieur, dans ses audiences des 9 et 10 mars 1905, a prononcé les condamnations suivantes :

Barbe Jean-Louis, né à Morville (Manche), le

14 mai 1863, charretier, sans domicile fixe, 6 jours de prison pour mendicité ;

Lüders Auguste, né à Hambourg (Allemagne), le 19 mars 1881, chauffeur-mécanicien, demeurant à Monaco, 100 francs d'amende pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles (son patron déclaré civilement responsable);

Rouvet Ernest, né à Londres (Angleterre), le 19 mars 1876, chauffeur-mécanicien, demeurant à Nice, 25 francs d'amende pour excès de vitesse, 25 francs d'amende pour refus de s'arrêter (infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles);

Jenks Maurice, né à Londres le 31 mars 1841, rentier, demeurant aussi à Nice, 200 francs d'amende pour complicité de la 1^{re} contravention relevée contre Rouvet; 500 francs d'amende et 6 jours de prison pour complicité de la 2^e contravention (complicité et responsabilité civile);

Delaporte Frédéric, né à Maromme (Seine-Inférieure), le 21 septembre 1876, industriel, demeurant à Maromme, 50 francs d'amende pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles.

Jeudi 16 Mars 1905, à 2 heures 1/2 précises

17^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M. Raoul PUGNO, pianiste

- | | |
|--|-------------------|
| <i>Symphonie en fa</i> (n° 8)..... | Beethoven. |
| <i>Concerto</i> (pour piano et orchestre)... | II. Holdein Huss. |
| (Première audition). | |
| M. Raoul PUGNO. | |
| <i>La Procession nocturne</i> | Henri Rabaud. |
| (D'après Nicolas LÉNAU). | |
| <i>Africa</i> , rapsodie..... | Saint-Saëns. |
| M. Raoul PUGNO. | |
| <i>Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg</i> , ouverture..... | Wagner. |

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Hier, 30 tireurs ont pris part au *Prix du Cap Saint-Jean* (27 m.); il a été gagné par lord Butler, 7 sur 7; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. Moncorgé et Woolton, 6 sur 7.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Asplen, Woolton, Moncorgé, Spalding.

Mercredi 15 mars. — *Prix des Roses* (hand.), 3,000 fr.
Vendredi 17 mars. — *Prix des Résédas* (hand.), 1,000 fr.
Lundi 20 mars. — *Prix des Orangers*, 1,000 francs.
Mercredi 22 mars. — *Prix des Palmiers* (hand.), 3,000 fr.
Vendredi 24 mars. — *Prix de Saint-Roman*, 1,000 fr.
Lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 mars. — **Grand Prix du Littoral** (handicap), **10,000 francs** et une médaille d'or.

Vendredi 31 mars. — *Prix de Larvoto* (hand.), 1,000 fr.
Lundi 3 avril. — *Prix d'Eze* (handicap), 1,000 francs.
Mercredi 5 avril. — *Prix de Monaco*, 3,000 francs.
Vendredi 7 avril. — *Prix des Bananiers* (handicap), 1,000 francs.
Samedi 8 avril. — *Prix de Clôture* (hand.), 1,000 fr.

Lettre de Paris

Paris, 12 Mars 1905.

Quoique les sujets mondains et les questions artistiques fassent plus particulièrement le thème de nos lettres hebdomadaires, nous ne saurions négliger à l'occasion de signaler les réformes utiles et les bonnes besognes humanitaires. C'est ainsi qu'avec la plupart de nos confrères parisiens, nous applaudissons aujourd'hui à la tâche si heureusement poursuivie par le directeur de l'Assistance publique de Paris.

M. G. Mesureur, poursuivant, en effet, l'œuvre de réorganisation qu'il a entreprise dès sa nomination à la direction de l'Assistance publique, a réussi, grâce à la générosité du Conseil municipal, à donner aux surveillantes des hôpitaux et hospices une situation en rapport avec le rôle qui leur est dévolu. Comptant, avec raison sans aucun doute, sur leur dévouement, il vient de leur adresser une instruction générale sur les obligations de leur service. C'est une réunion méthodique des prescriptions antérieures et de mesures nouvelles, toutes inspirées par le judicieux souci du bien des malades ou des assistés. Petit manuel — formant une élégante brochure dont la confection maté-

rielle fait honneur à l'imprimerie de l'école d'Alembert, à Montévrain, — qui a été remis aux surveillantes en chef et aux surveillantes et premières infirmières appelées à les remplacer en cas d'absence.

M. Mesureur pense bien que cette notice ne saurait prévoir tous les incidents de la vie hospitalière, et que, dans maintes circonstances, les surveillantes auront à faire œuvre d'initiative personnelle. Et le directeur de l'Assistance publique ajoute, dans une circulaire aux directeurs des établissements hospitaliers : « D'ailleurs, aucun règlement, si complet fût-il, ne saurait suppléer aux qualités de cœur, d'esprit et de caractère indispensables dans l'accomplissement d'une tâche souvent difficile et toute de dévouement. »

En effet, outre les soins matériels qu'elles doivent aux malades, les surveillantes ont une mission morale à accomplir ; il leur faut beaucoup de douceur et de patience, pour entendre sans mauvaise humeur des doléances répétées et bien souvent injustifiées.

Sur un chapitre particulièrement délicat, celui de la religion, voici, en substance, les instructions données par M. Mesureur.

L'administration a le devoir d'assurer aux malades le repos de l'esprit et le respect absolu de la liberté de conscience. Les ministres des divers cultes, appelés dans les salles sur l'appel du directeur seulement, ne doivent s'adresser qu'aux malades qui ont exprimé le désir de les voir ; ils ne conféreront le baptême à un enfant que sur la demande de la mère. Les dames visiteuses qui ont accès dans les salles ne sortiront pas de leur mission, qui est d'apporter aux malades une aide morale sans préoccupation politique ou religieuse.

Puis, revenant aux soins matériels, M. Mesureur indique les précautions qui s'imposent aux surveillantes au moment de la sortie des malades, qu'elles ont à mettre en garde contre les rechutes ; à elles aussi de signaler aux directeurs ceux dont la situation réclame un secours.

Mais sans négliger rien de l'intérêt des hospitalisés, les surveillantes doivent empêcher les dépenses inutiles, notamment en vivres, linges et objets de pansement. Et pour mettre en pleine valeur cette recommandation, il suffit de citer cette phrase de M. Mesureur :

« ... Présentement, le nombre des journées de malades et de vieillards dans nos hôpitaux et hospices s'élève pour une année à plus de dix millions, et une dépense de cinq centimes par journée correspond à une somme de cinq cent mille francs par an. »

La surveillance d'un organisme aussi vaste exige, on le conçoit, une application incessante, dont M. Mesureur continue de donner l'exemple.

Le monde des théâtres, fort impressionnable, s'est beaucoup occupé de la mort subite d'un costumier de théâtre célèbre, M. Bianchini. On avait cru que cet artiste avait été empoisonné par un bonbon que lui avait offert une actrice dans un entr'acte de la *Belle Marseillaise* ; après autopsie, les médecins ont reconnu que la mort était due à une affection cardiaque.

Il y a six ans, ce même artiste faillit être empoisonné par sa femme, qui fut condamnée, en Cour d'assises, à cinq ans de travaux forcés, puis graciée. Du reste, elle n'a jamais cessé de protester de son innocence et demande la révision de son procès basée sur les apparences d'empoisonnements constatées et contredites par l'autopsie.

M. Bianchini était le premier dessinateur de costume de Paris ; il fournissait de dessins l'Opéra, le Théâtre-Français, l'Opéra-Comique et les grandes scènes. C'est Bruxelles qui avait commencé sa réputation ; M. Ernest Reyer venait de faire représenter *Sigurd* au théâtre de la Monnaie ; ce fut M. Bianchini qui dessina les costumes pittoresques de ces personnages d'une époque indéfinie et lointaine ; il réussit à souhait. Quand M. Jules Claretie fut nommé administrateur de la Comédie-Française, M. Ernest Royer lui recommanda le costumier et M. J. Claretie le chargea de dessiner les costumes d'*Hamlet*. M. Bianchini était de Lyon et ne ménageait ni la soie ni les velours. M. Got, qui avait pour principe qu'une pièce réussit surtout par le talent des poètes et le mérite des acteurs, trouvait que toutes ces étoffes chères, ces velours de soie pure, ces broderies d'or vrai et ces damas cassants étaient une prodigalité peut-être exagérée. Got était de la vieille école. Depuis, nous avons fait des progrès et on ne joue plus de pièces importantes où il n'y ait pour cinquante mille francs de costumes.

Ce sont de beaux tableaux vivants. Il est vrai de dire que, dans certains théâtres de second rang, ce sont les auteurs qui paient tout ce luxe, sans compter les décors, qu'ils paient aussi, et les acteurs en vedette, dont ils assurent les cachets.

M. Bianchini s'entendait à merveille à flatter les yeux du

public ; le pauvre homme avait été directeur, il avait englouti une fortune dans une direction.

Il y a des artistes qui n'ont pas de chance : ce parisien spirituel, gai, serviable et très en vue, était de ceux-là.

Un jeune auteur dramatique, qui a des attaches de famille et compte de nombreux amis sur le littoral, vient de conquérir à Paris la grande célébrité : c'est de M. Emile Fabre que je veux parler. Il s'était acquis, par ses pièces antérieures, notamment par la *Vie publique*, l'estime des lettrés. Celle d'hier lui vaudra le suffrage de la foule.

C'est un très beau drame que les *Ventres dorés*, large, puissant, animé d'un souffle généreux, et qui témoigne d'une vigueur d'exécution peu commune. La force est la qualité maîtresse de l'auteur. Il aborde de front les difficultés. Il ne cherche pas, comme certains dramaturges, à ruser avec l'obstacle : il fonce dessus, ni à tromper le public et à le « mettre dedans ». Il dit carrément ce qu'il veut dire. Cette netteté est un de ses mérites. L'autre, non moins précieux, est le don qu'il a reçu de fixer sur la scène le spectacle de la vie. Il est évocateur ; il est peintre. Il a le relief, la couleur, le mouvement. La *Vie publique* nous offrait un inoubliable tableau des mœurs politiques ; dans les *Ventres dorés*, nous trouvons un tableau non moins expressif des mœurs financières... Entendons-nous... Il y a finance et finance. M. Fabre a mis en scène le financier aventureux, atteint du vertige de la spéculation, l'homme de proie, le « conquistador ». Ce type était, au point de vue théâtral, le plus pittoresque. Il est cousin du Mercadet de Balzac.

L'ouvrage, considéré dans son ensemble, est des plus remarquables. Il fait honneur à l'écrivain qui l'a conçu, au théâtre qui l'a monté, aux interprètes qui ont mis à son service beaucoup de talent et de zèle. Il convient, en première ligne, de citer M. Gémier, incomparable régisseur, qui excelle à faire mouvoir les masses et à communiquer aux figurants l'impétueuse ardeur dont il est lui-même animé. Excellent aussi M. Candé, sous les traits de l'honnête et naïf Vernières. Les rôles secondaires sont bien tenus par MM Janvier, Dorival, M^{lles} Félicia Mallet et Sergine.

Avec cette grande comédie de mœurs, l'Odéon tient un double succès de lettres et d'argent — et c'est tout naturel puisque la pièce est d'un lettré et qu'il n'y est question que de finances.

L. S.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Le XIV^e Congrès universel de la Paix. — Le Bureau international permanent de la Paix (de Berne) nous communique la circulaire suivante qu'il adresse aux Sociétés de la paix au sujet de l'ordre du jour provisoire du XIV^e Congrès universel de la Paix :

Berne, mars 1905.

Chers Collègues,

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci-dessous un projet d'ordre du jour provisoire du XIV^e Congrès universel de la Paix, qui aura lieu à Lucerne (Suisse) en septembre prochain, à une date à fixer par la Commission du Bureau dans sa séance de mai 1905.

1^o Rapport du Bureau sur les événements de l'année qui ont trait à la guerre et à la paix,

2^o Causes économiques des guerres. (Rapport de la Commission spéciale).

3^o Rapprochement franco-allemand (Rapport à préparer par une Commission spéciale).

4^o Organisation de la Paciférance.

5^o Territoires et cours d'eau à neutraliser.

6^o Recommandations à l'adresse d'une nouvelle Conférence intergouvernementale de la Paix à La Haye. (Arrêt et réduction des armements. — Création d'un Congrès international permanent).

7^o Langue universelle. (Rapport d'une Commission spéciale).

8^o Questions de propagande, y compris celle du choix d'un drapeau international de la Paix.

9^o Désignation du siège et de la date du XV^e Congrès.

10^o Appel aux nations.

Nous vous prions d'examiner ce projet et de nous faire parvenir d'ici au 15 avril 1905 les amendements qu'il pourrait vous suggérer, afin que nous puissions utiliser pour la rédaction de l'ordre du jour définitif ceux d'entre eux qui auront été admis par la Commission du Bureau dans sa séance de mai.

Veuillez agréer, chers Collègues, nos cordiales salutations.

Pour le Bureau international permanent de la Paix :

Elie DUCOMMUN,

Secrétaire honoraire.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA,

Société Anonyme DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le **Samedi 8 Avril 1905**, à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Modification au cahier des charges ;
Autorisation de compléter l'émission des obligations prévue par l'article 7 du dit cahier des charges, les articles 9 et 42 des statuts de la Société.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Vendredi 14 Avril 1905**, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1904-05 ;

2^o Rapport des Commissaires ;

3^o Approbation des Comptes s'il y a lieu ;

4^o Fixation du dividende ;

5^o Renouvellement par moitié du Conseil d'Administration, en remplacement de 2 Membres sortants, rééligibles (art. 14 des Statuts) ;

6^o Ratification de la nomination du Directeur (art. 25 des Statuts) ;

7^o Nomination des Commissaires des Comptes (art. 31 des Statuts).

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 6 au 12 Mars 1905

GENES, vap. <i>Prinzessin-Heinrich</i> , all., c. Schwamburgen, pass.	
NICE, yacht à vap. <i>Wera</i> , angl., c. Harnett.	
SAINTE-JEAN, yacht à vap. <i>Ivor</i> , fr., c. Le Page,	sur lest.
CANNES, yacht à vap. <i>Atmah</i> , fr., c. Maillard,	—
MENTON, yacht à vap. <i>Calanthe</i> , amér., c. Horton,	—
CANNES, vapeur <i>Ville-de-Gabès</i> , fr., c. Roca.	march. div.
NICE, yacht à vap. <i>Senta</i> , fr., c. Clochon,	passag.
MARSEILLE, chaland <i>Mineral</i> , fr., c. Péroquin,	houille.
MARSEILLE, remorqueur <i>Auvergne</i> , ital., c. Giribaldi,	sur lest.
GENES, cutter <i>Tre-Sorelle</i> , ital., c. Biancalana,	houille.
ANTIBES, cutter <i>Joyeux</i> , fr., c. Reboa,	vin.
CANNES, b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Garel,	sable.
— b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan,	—
— b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	—

Départs du 6 au 12 Mars 1905

NICE, vap. *Prinzessin-Heinrich*, all., c. Schwamburgen, pass.
 GÈNES, yacht à vap. *Mera*, angl., c. Harnett, pass.
 CANNES, yacht à vap. *Ivor*, fr., c. Le Page, sur lest.
 MENTON, yacht à vap. *Atmah*, fr., c. Maillard, —
 MARSEILLE, vapeur *Ville-de-Gabès*, fr., c. Roca, —
 NICE, yacht à vap. *Senta*, fr., c. Clochon, pass.
 MARSEILLE, remorqueur *Auvergne*, ital., c. Giribaldi, sur lest.
 CANNES, b. *Trois-Frères*, fr., c. Garol, —
 — b. *Saint-Louis*, fr., c. Jourdan, —
 — b. *Ville-de-Monaco*, fr., c. Dantal, —

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL
 (Exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale.)

Par exploit de Tobon, huissier, en date du 7 mars 1905, enregistré, et dont copie a été déposée au Parquet, conformément à la loi, le nommé GONELIA ANNIBAL, âgé de 27 ans, né à Antignano, province d'Alessandria (Italie), garçon de restaurant, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaitre en personne le jeudi treize avril mil neuf cent cinq, à neuf heures du matin, devant le tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention de complicité d'adultère, — fait qui constitue le délit prévu et puni par l'article 337 du Code pénal.

Pour extrait conforme :
 Au Parquet, le 13 mars 1905.
 P. l'Avocat Général :
 Le Substitut,
 PAUL DE VILLENEUVE.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
 8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi 22 mars courant, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers effets et objets divers tels que costumes pour dames, chapeaux, coffrets, dentelles, une montre en argent, une malle, etc., etc.

Au comptant, 5 p. % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 30 novembre 1904, enregistré, M. Louis LOMBARDO, restaurateur, a cédé à M. Thérésius GIAUME, boucher et propriétaire à Monaco, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant et café dénommé Hôtel Beau-Site, que le dit M. LOMBARDO exploitait dans l'immeuble Giaume, rue du Port, à la Condamine. De son côté, M. GIAUME a loué ce même fonds à MM. ANDREOTTI et SANTINOLI, associés en nom collectif par acte sous seing privé en date à Monaco du 10 décembre 1904 aussi enregistré.

Les créanciers de M. LOMBARDO sont priés de faire opposition entre les mains de MM. ANDREOTTI et SANTINOLI, hôtel Beau-Site, à la Condamine, dans le délai de huit jours, à peine de foreclusion.

Monaco, le 14 mars 1905.

M. MELLICA Joseph, pâtissier, rue Grimaldi, 12, informe le public qu'il ne répondra plus, à partir de ce jour, des dettes que pourra contracter, en son nom, M^{me} MELLICA, née CAPRA Elisabeth, qui a quitté le domicile conjugal.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. a l'honneur d'informer le public que le service des Voyageurs sur la ligne du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix, suspendu depuis le 1^{er} décembre dernier, sera repris le 15 mars 1905 dans les conditions prévues au Tableau 39^{bis} de l'affiche générale de la marche des trains.

SOCIÉTÉ ANONYME
 DE LA
BRASSERIE
 ET DES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES
 DE MONACO
 au capital de 1.200.000 francs
 (En formation)

Statuts déposés chez M^e Alexandre EYMIN,
 docteur en droit, notaire à Monaco,
 le 10 mars 1905.

ÉMISSION de 2.030 Actions de 500 francs

Les fondateurs de la Société ont l'honneur d'informer le public que la souscription au capital de la Société sera ouverte le Samedi 18 Mars 1905.

Les versements en espèces du quart du montant de la souscription seront reçus ledit jour, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures de l'après-midi, au Crédit Lyonnais, (Bureau des Étrangers, Avenue des Beaux-Arts, Immeuble de l'Hôtel de Paris, à Monte Carlo, Principauté de Monaco).

Les souscriptions jusqu'à dix actions sont irréductibles.

LES FONDATEURS.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
 rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
 d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
 d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précède ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, chalets, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE
 DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
 MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
 Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
 Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
 Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR
 Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

EINTURERIE
 DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,
 25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
 Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
 Prix modérés.

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

Imprimerie de Monaco — 1905

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
6	764 »	764 8	763.8	763.6	763.8	13.2	15.1	13.6	12.4	11.5	65	Sud-Ouest.	Beau.		
7	63.4	63.8	63.2	63.1	63.4	13.1	14.2	13.8	14.1	12. »	70	Sud-Ouest.	Beau.		
8	62. »	62 5	62.8	63.1	64.5	13.8	14.1	13.2	13.1	12.5	72	Sud-Ouest.	Beau, nuageux.		
9	68.2	68.5	68. »	67.2	67.1	15 »	15 2	14.8	13.1	11. »	69	Est.	Nuageux.		
10	65 »	64.8	63 5	63 8	64 2	12.5	12 8	12.4	11.8	10.5	83	Est.	Beau, nuageux.		
11	66 »	66.2	66.3	65.8	65.5	13.5	13 8	13 7	13 5	12.8	81	Sud-Ouest.	Beau.		
12	65.8	65.4	63.6	63.1	62.4	13 6	13 8	13.2	12.5	12.4	79	Est, très fort.	Beau, nuageux.		
DATES						6	7	8	9	10	11	12			
TEMPÉRATURES						Maxima.	15.1	14 3	14.1	15.6	12.8	13.9	13.9	Pluie tombée: 1mm 6	
EXTRÊMES						Minima.	10 8	10.6	10.7	9.5	9.2	8.9	10.5		